

336). Au moment où la guerre en Europe tirait à sa fin, le gouvernement avait le souci d'obtenir des arrangements satisfaisants pour le rapatriement de ses forces, allant même, en une occasion, jusqu'à menacer de rappeler les cargos canadiens utilisés par la Grande-Bretagne s'il se révélait impossible d'obtenir d'autres moyens de transport (document 356).

Dans ces circonstances, le gouvernement éprouvait des réticences à prendre de grands engagements pour la guerre contre le Japon, et il tenait à ce que cette guerre soit limitée au secteur qui présentait le plus grand intérêt pour le Canada, le Pacifique-Nord. L'examen de cette question est important, parce qu'elle reflète l'attitude du gouvernement à l'égard du rôle du Canada en qualité de nation du Pacifique. Son aboutissement eut toutefois peu de répercussions sur la guerre, qui prit fin avant que les forces canadiennes puissent y jouer un rôle véritablement significatif.

Un des problèmes les plus pressants qui se présenta à la fin des hostilités consistait à répondre aux besoins des prisonniers de guerre, réfugiés et autres victimes du conflit (Chapitre IV). Avant même la fin de la guerre, le gouvernement canadien, aux prises avec des problèmes de main-d'oeuvre, supportait de plus en plus mal le fardeau de l'hébergement des prisonniers de guerre venus d'Europe, et il accueillit donc avec satisfaction la possibilité de les renvoyer dans leur pays. Le rapatriement des Canadiens capturés à l'étranger était également une question hautement prioritaire. Le gouvernement souhaitait vivement les ramener au pays aussitôt que possible, et il exprima ses grandes inquiétudes lorsqu'il apparut que ces Canadiens étaient sous-représentés dans les premières traversées de l'Atlantique. Les Canadiens naturalisés qui étaient réputés avoir perdu leur nationalité en raison de leur sympathie ouverte pour l'ennemi, toutefois, n'étaient pas les bienvenus, et on fit des efforts pour éviter d'avoir à les prendre en charge.

Il se posa d'autres problèmes difficiles concernant les personnes déplacées par la guerre. L'avenir de la Communauté nippono-canadienne devint une composante importante des relations extérieures à cause de ses répercussions pour le règlement de paix, de ses éventuelles retombées sur les relations avec le Japon, et du besoin de consultations avec les États-Unis. Des préoccupations intérieures au sujet de l'échange de ressortissants entre les alliés occidentaux et l'Union soviétique amenèrent le gouvernement à prendre des renseignements à Washington et à Londres, renseignements qui révélèrent qu'il s'agissait d'une question délicate dans les relations entre les grandes puissances et d'une source éventuelle de difficultés dans le règlement du problème plus général des personnes déplacées. La situation au Canada lui-même militait également en faveur de la discrétion, étant donné que l'opinion dans les communautés concernées était divisée entre partisans et adversaires de l'Union soviétique. Le Canada suivit également une démarche prudente en ce qui concerne l'accueil de réfugiés, parce qu'il n'avait pas encore déterminé la politique qu'il suivrait après la guerre en matière d'immigration.

La fourniture de secours aux pays libérés et aux anciens pays ennemis constituait une dernière tâche à remplir au lendemain immédiat des hostilités (Chapitre V). Dans un premier temps, cette tâche relevait des autorités